



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2025 À 18 h - MAIRIE DE SAINTE-BRIGITTE

Étaient présents : M. Stéphane du PONTAVICE ; Mme Anne LE BORGNE-DAVID ; M. Peter COMMANDEUR ; Mme Charlotte DEPAEPE ; Mme Jessica COUZIC ; M. Christian LASSERRE

Excusés : Mme Charlotte LE VERDIER ; M. Kévin FOUCARD

Secrétaire de séance : Mme Anne LE BORGNE-DAVID

ORDRE DU JOUR

- PV réunion précédente
- Délibération Recomposition du conseil communautaire pour le mandat 2026-2032
- Délibération Subvention Ecole St Joseph - scolarité hors commune 2024-2025
- Délibération Création de fossés à Guernauter - écoulement des eaux
- Délibération Autorisation de signature de la convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG
- Délibération Autorisation d'une demande de subvention auprès du Conseil régional de Bretagne pour les travaux d'aménagement en périphérie du bourg
- Délibération Autorisation du lancement de l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement du bourg
- Questions diverses (mise en place de la BAL – base adresses locales pour entrer dans la base nationale)

I PV réunion précédente :

Le conseil a adopté le procès-verbal de la réunion précédente à l'unanimité.

II Délibération communautaire :

Recomposition du conseil communautaire

Monsieur le maire rappelle que, préalablement au renouvellement des conseils municipaux et conseil communautaire en 2026, il reviendra aux préfets du Morbihan et des Côtes d'Armor d'arrêter le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires, au plus tard le 31 octobre 2025.

Deux modalités sont prévues pour fixer le nombre et la répartition des sièges, prenant pour référence obligatoire la population municipale :

- Soit la composition du conseil qui résulte d'un accord valide des communes membres. Une validation par délibération des conseils municipaux doit intervenir au plus tard le 31 août 2025.

Cet accord doit être approuvé par les 2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant plus des 2/3 de la population de celles-ci. Cette majorité

doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

- Soit la composition du conseil qui résulte de l'application du « droit commun » : 46 sièges pour Pontivy Communauté.

Pour le prochain mandat 2026-2032, il est proposé au conseil municipal de conclure un accord local fixant à 55 le nombre de sièges du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare à l'unanimité qu'il valide, pour le prochain mandat 2026-2032, l'accord local fixant à 55 le nombre de sièges du conseil communautaire répartis de la manière proposée ci-dessus.

III Délibérations communales :

a) Subvention école Saint-Joseph

Monsieur le maire informe le conseil du courrier de l'école Saint-Joseph de Cléguérec d'une demande de subventions rétroactives concernant 2024-2025 pour les élèves de Sainte-Brigitte scolarisés dans cette école.

FRABOULET Yoris : 527,31 € (40 € de fournitures scolaires, 20 € pour la sortie scolaire, 467,31 € pour fonctionnement de l'école),

LEMEE Loeiza : 1 314,59 € (40 € de fournitures scolaires, 20 € pour la sortie scolaire, 1 254,59 € pour fonctionnement de l'école),

Soit un total pour les 2 enfants de 1 841,90 €.

Une demande était également faite pour Urté NORKUTE qui n'était plus domiciliée sur Sainte-Brigitte pour la dernière année scolaire 2024-2025.

Après délibération, le Conseil décide d'approuver la subvention (5 voix pour et 1 abstention) pour les 2 enfants de Sainte-Brigitte présents à l'école Saint-Joseph de Cléguérec pour un montant total de 2 369,21 €. L'école a été informée du changement de domicile d'Urté Norkuté.

b) Création de fossés à Guernauter

Monsieur le maire de la commune de Sainte-Brigitte rappelle qu'il est important de créer un fossé à Guernauter en bas du champ de M. François Le Borgne, pour détourner l'eau s'écoulant de la route vers les jardins en contrebas et inondant la première maison.

Le devis de l'entreprise Furnis, domiciliée à Saint Aignan, est d'un montant de 625 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise Furnis pour un montant de 625 HT.

c) Missions facultatives CDG

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Le maire informe l'assemblée qu'il est proposé au conseil municipal de signer la convention-cadre proposée par le Centre de Gestion fonction publique territoriale du Morbihan.

Le conseil municipal (ou conseil syndical, conseil communautaire, conseil d'administration), après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L452-30 et L 452-40 et suivants, d'autoriser le maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

d) Subvention du Conseil régional

Madame LE BORGNE-DAVID, 1^{re} adjointe, rappelle au conseil que le secteur 3 du projet « Cœur de bourg » peut bénéficier d'un financement spécifique du Conseil Régional au travers du dispositif "Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025", en vue de la valorisation et de la préservation des espaces naturels du bas du bourg.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

e) Autorisation du lancement appel d'offres

Suite à la finalisation du projet Cœur de bourg par le cabinet Nicolas, le maire demande au conseil de l'autoriser à lancer les consultations des entreprises pour obtenir des devis visant la réalisation des travaux.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux du Cœur de bourg.

IV Questions diverses

a) Base d'adresses locale

Afin de mettre en place cette base de données, rendez-vous est pris le 20 août avec le cabinet Nominescence.

b) PSC

Le Plan de sauvegarde communal est quasiment terminé après trois réunions avec le cabinet assurant sa mise en place et la formation des élus et volontaires. Une nouvelle réunion de finalisation sera programmée à la rentrée.

c) Déchets et colonnes enterrées

Emmanuel Le Niniven (responsable services déchets de Pontivy Communauté) est venu en visite sur la commune au mois de juin, afin d'examiner la mise en place des colonnes enterrées financées par la

Communauté de communes. Notre commune fait partie de l'avant-dernier groupe concernant le déploiement des colonnes sur le territoire communautaire.

L'implantation des 4 bacs a été définie afin de planifier les travaux pour la fin de l'année/début 2026. L'emplacement choisi (une des allées de boules du camping, située le long du muret de pierres) amène un passage facilité du camion de collecte et sera également facile d'accès pour les habitants. Cette installation entraînera la suppression des autres conteneurs dans un rayon de 300 m dans le bourg.

M. Le Niniven a, par ailleurs, précisé qu'il était possible de continuer à utiliser des sacs transparents pour le tri des emballages, mais Pontivy Communauté (et donc la commune) n'en distribue plus.

d) Camping

La gendarmerie est informée des problèmes causés par un campeur qui s'est installé durablement. Un courrier lui a été remis en mains propres par le maire et la première adjointe. La situation devrait donc évoluer rapidement.

e) « Les Rendez-vous de la Grange »

La commission Pôle culturel et associatif informe le conseil du contenu de la programmation d'animations nommée « Les Rendez-vous de la Grange », définie par le groupe de volontaires brigittois qui s'est réuni à deux reprises, suite à la proposition des élues de la commission. Cette initiative visant à élargir, à partir de la rentrée, le champ des propositions artistiques, culturelles et d'échanges dans l'espace de la bibliothèque est approuvée par le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Certifié conforme

Le maire

Stéphane du Pontavice

S. du Pontavice

